



## Relevé de créances salariales

Par **Micafly**, le **23/10/2021** à **03:03**

Bonjour,

Après ouverture liquidation puis licenciement économique du seul et dernier salarié, un liquidateur judiciaire est nommé par un juge du Tribunal de Commerce et n'inscrit pas la créance du maintien de salaire (arrêt maladie) avec subrogation des IJSS, sur relevé de créance salariale.

Est-ce normal ?

Merci pour une réponse rapide.

Par **Marck.ESP**, le **23/10/2021** à **09:31**

Bonjour

Sauf erreur de ma part, jusqu'à ce que le contrat de travail prenne fin, IJ et compléments de salaire doivent être versés, donc le liquidateur doit faire figurer au relevé de créances et intervenir auprès de la CPAM.

Par **Micafly**, le **23/10/2021** à **10:49**

Bonjour Mark,

Merci pour votre réponse, je le pense aussi...

Si vous avez plus d'info sur ce fameux relevé de créance salariale et l'inscription maintien de salaire ?

Je n'avais pas pensé au conciliateur de justice 😊...

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **25/10/2021** à **15:24**

Bonjour,

Vous devriez plutôt vous rapprocher du Représentant des Salariés...